

AGENDA 21 ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU 13 MARS 2009 :

Un grenelle pour une meilleure qualité de notre «ère»

Un nouvel «environnement» investit le monde des Collectivités territoriales : celui des Agendas 21 et du Développement Durable. Depuis la Conférence de Rio, les pouvoirs publics sèment, dans les mentalités une prise de conscience «verte», dans le but de «récolter» une contribution citoyenne, en matière de protection de l'Environnement et de la réduction des émissions des gaz à effets de serre. «L'éclosion de l'action» doit suivre la «poussée» de la réflexion : Conférences, grenelles, commission et autres comités ont défini les directives et adopté les mesures à prendre. Il convient de passer de l'implication à l'application. Le Grenelle 2 y contribue. **Jose Ruiz**, Sous-Directeur au Commissariat Général au Développement Durable au Ministère de l'Ecologie a présenté, lors de la dernière réunion de la Commission agenda 21 et Développement Durable, le programme du grenelle 1 et 2. Maires en Ile-de-France en a relevé le «climat ambiant».

-Un projet : deux lois :

Avant même de dépendre du bon vouloir civil, le Grenelle, ou plutôt, les Grenelles se soumettent au «jugement législatif». Ils font l'objet de projets de lois. Le premier, présentant une programmation de la mise en œuvre du dénommé Grenelle 1 visant à élaborer les grandes orientations environnementales, a été voté, à l'unanimité, à l'Assemblée nationale en octobre dernier et par le Sénat au mois de février. Le second, plus directif et portant sur l'engagement national en faveur de l'environnement, esquisse les nouvelles normes environnementales. Il a été soumis, en première lecture, au Sénat, en juin dernier. Nous avons confronté les deux versions sur chaque niveau d'intervention (Constructions existantes, Urbanisme, Transports, Energie etc...). Focus sur ces «faux jumeaux»...

-Rénover plutôt que construire !

Les deux grenelles «fondent» leurs objectifs sur la rénovation de l'existant. Le Grenelle 1 a établi un programme de rénovation thermique pour les bâtiments de l'Etat et les collectivités, mais aussi pour les logements sociaux. Le Grenelle 2, quant à lui, impose une rénovation thermique au sein des bâtiments tertiaires publics, étendue sur une période de 8 ans (2012-2020). 130M de m² feront, ainsi, «peau neuve». Les communes supporteront la moitié des travaux. On évalue, à hauteur de 200 euros, le coût au m². A noter que les Partenariats Publics-Privés (PPP) tiendront un rôle important dans la «production».

-Nouer pour dénouer !

Créer des liens pour nouer plus de rela-

tions entre les diverses «trames» des schémas d'urbanisme, voici la volonté des deux grenelles. Le premier souhaite créer un lien entre l'urbanisme, les transports, la densité urbaine, économiser l'espace et réaliser des éco-quartiers. Le second se penche sur une possibilité de fixer, au travers des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales), des objectifs en termes de réduction de consommation d'espaces, de répartition de l'utilisation des territoires, de répartition des performances énergétiques par quartier. Les SCOT doivent se conformer aux schémas régionaux «Energie-Climat». Les PLU se verront renforcés en matière de densité minimale de construction, en matière de performances énergétiques et environnementales. Une force de frappe à destination d'un seul but : Dénouer une situation urbaine devenue inextricable.

-Dégager des «voies» pour un meilleur «train de vie» !

Partout et pour tous, tel est le mot d'ordre que clament, en chœur, les grenelles. Le grenelle 1 ne se contente pas de clamer ; il appelle. Il est à l'origine de multiples appels à projets pour le développement des transports collectifs en sites propres. Le grenelle 2, par le biais de son article 16, renforce les compétences des autorités organisatrices de transports (exemple : renforcement des compétences des communautés de communes dont le territoire est couvert par un plan de déplacements urbains décidant d'exercer la compétence optionnelle voirie). L'article 17, lui, a pour vocation d'accélérer les procédures des projets de transports collectifs urbains dans le cadre du plan «Espoir banlieues» ; comme par exemple le projet tram/train Clichy-Montfermeil.



→ Au centre, José Ruiz, Sous-Directeur au Commissariat Général au Développement Durable au Ministère de l'Ecologie.

-Se dépenser pour moins dépenser !

On a confondu, pendant longtemps, dépense et gaspillage. Les grenelles accordent une place de premier ordre à la maîtrise énergétique. Collectivités locales, entreprises, particuliers, doivent puiser dans leur énergie pour économiser leurs énergies. Un vaste programme ! Grenelle 1 préconise une division par 4 de la production de gaz à effets de serre à l'horizon 2050, avec une production de l'ordre de 23% des énergies renouvelables. Grenelle 2 instaure des schémas régionaux «climat, air, énergie». Il contraint les collectivités de plus de 50 000 habitants et les personnes morales employant plus de 250 personnes de produire un bilan de gaz à effets de serre (actualisé tous les 5 ans). De même, il contraint les communes de plus de 50 000 habitants de préparer des plans climat territoriaux. Rendre des comptes coûte cher. Un

bilan de gaz à effet de serre coûte entre 25 000 et 50 000 euros selon les prestataires. Un plan climat territorial coûte entre 175 000 et 350 000 euros.

«Se griser» de couleurs !

Blocs de béton, asphalte, nuages de pollution, l'Ile-de-France voit la vie en gris. Il est temps de passer à «l'image couleur». Les grenelles 1 et 2 réimplantent le «vert de terre» en ville et redonnent un peu de «clarté» à nos cours d'eau. L'un trace une trame «verte et bleue». Une mesure luttant contre la perte de la biodiversité et crée, également, plus de lien écologique entre les territoires. Pour l'eau, le «fond» est «clair» : atteindre un bon état des cours d'eau d'ici 2015, respecter les directives communautaires, notamment la réquisition de 2000 hectares de zones humides afin de les protéger, protéger les captages d'eau potable et implanter des bandes enherbées sur les berges. S'agissant de l'Agriculture, Grenelle 1 garantit le soutien à l'agriculture biologique (objectifs de 20% d'aliments provenant de cette agriculture). Il certifie, également, la protection des forêts. Au sein de Grenelle 2, on relève une obligation de mise en place au niveau régional d'un document planifiant l'installation de la trame «verte et bleue». Son volet «gestion de l'eau» inclut des dispositions obligatoires en matière d'inventaire du patrimoine des réseaux

d'eau, comme, par exemple, l'obligation de travaux d'amélioration des canalisations d'eau potable. dépenses, au niveau national, en matière d'eau potable, s'élèvent à 200M d'euros. Quant au coût d'élaboration d'un schéma régional trame bleue, trame verte, il s'élève à 600 000 euros et de 10M d'euros pour les bandes enherbées. Le coût des fuites d'eau atteint, quant à lui, 1,5 milliards d'euros par an (les économies réalisées grâce à la réduction des coûts pourraient compenser les investissements). Pour les captages, il faut compter, environ, pour les collectivités, 130M d'euros.

-Prévenir plutôt que laisser venir !

Vous connaissez le dicton : Mieux vaut prévenir que guérir ! Les deux grenelles l'appliquent à la lettre en ce qui concerne la Santé, l'environnement et le traitement des déchets. Grenelle 1 œuvre pour le retrait des substances chimiques, et souhaite instaurer un dispositif de surveillance des ondes électromagnétiques. Il compte, entre autres, réduire, à la source, la production de déchets, augmenter la part consacrée au recyclage tout en diminuant la part incinérée et la part de mise en décharge. De la même manière, Grenelle 2 met en place des dispositions préventives en matière de lutte contre la pollution lumineuse. Rappelons que la France dépense deux fois plus que l'Allemagne en matière d'éclairage public. Il



→ Le Développement Durable : Une thématique qui rassemble. Beaucoup de membres de la Commission présidée par Jean-Pierre Le Poulain, Maire d'Avon, se sont réunis pour écouter l'exposé de José Ruiz sur le Grenelle de l'Environnement.

préconise le recours à des éclairages moins puissants. Les établissements publics devront s'organiser afin de garantir aux visiteurs une bonne qualité de l'air. Grenelle 2 appuiera, en outre, les efforts de prévention quant à la question des ondes électromagnétiques (article 72). Enfin, les déchets subiront des limitations de traitements thermiques. On estime le coût aux alentours de 26M d'euros pour les installations de surveillance de la qualité de l'air.

Réformer pour mieux gouverner !

Le grenelle 1 compte réformer les études d'impact alors que son «homologue» travaille sur des réformes des enquêtes publiques avec le fameux dialogue à 5, institué par le Grenelle (Etat, Entreprises, associations environnementales, élus, collectivités et syndicats de salariés). ■

Conseils régionaux favorisent, d'ailleurs, ces opérations.»

L'obligation faite aux villes de plus de 50 000 habitants d'établir un bilan de gaz à effet de serre est-elle applicable aux agglomérations ? Qu'en est-il pour les communes de moins de 50 000 habitants employant plus de 250 salariés ?

José Ruiz : «Le bilan carbone concerne autant les EPCI que les personnes morales de droit public employant plus de 250 salariés. Il s'agit d'une mesure applicable à toutes formes de communes.» ■

«Tac au tac»

Le Grenelle, contre-attaque lancée, «à la volée», par le Gouvernement pour prendre «à contre-pied» les différentes pollutions prend, parfois, de court les Elus. Sur les divers «glissement» des projets de Lois, les questions «fusent». L'exposé de Jose Ruiz s'est clos par un «jeu» de questions-réponses, lancées du «tac au tac»...En voici un aperçu...

Quid des agendas 21 ?

José Ruiz : «Ces derniers relevant plus particulièrement des mesures entreprises

contre le réchauffement climatique, ils n'intègrent pas, à proprement parler, le Grenelle 2. Par contre, ils devraient faire partie du «plan climat territorial».

Quelles actions de prévention le Ministère de l'Education nationale a-t-il pris auprès des collégiens et lycéens ?

José Ruiz : «Les établissements scolaires ont compris l'importance d'inclure le Développement durable au sein des programmes. Ces derniers n'hésitent plus à faire appel aux CPIE qui viennent dispenser quelques présentations liées aux questions environnementales. Les